



**HAL**  
open science

## Le design urbain : un dispositif disciplinaire et sécuritaire “ interstitiel ” ?

Joffrey Paillard

► **To cite this version:**

Joffrey Paillard. Le design urbain : un dispositif disciplinaire et sécuritaire “ interstitiel ” ?. Sciences du Design, 2023, Designs urbains et territoires, n°17, pp.38-62. hal-04173461

**HAL Id: hal-04173461**

**<https://hal.science/hal-04173461>**

Submitted on 2 Dec 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

# Le design urbain : un dispositif disciplinaire et sécuritaire « interstitiel » ?

Joffrey Paillard

École Nationale Supérieure  
d'Architecture de Paris la Villette  
Paris, France

joffrey.paillard@gmail.com

Urban design: an “interstitial” disciplinary  
and security device?

## Mots-clés

Design urbain  
Dispositif  
Interstice urbain  
Discipline  
Norme

## Keywords

Urban design  
Device  
Urban interstitial space  
Discipline  
Norm

### Résumé

Si l'interstice urbain est souvent considéré comme un espace des « possibles », voire « politique » et de « résistance », nous aimerions soumettre l'idée qu'il peut également se moduler en un « micro-espace de pouvoir ». Pour cet article, nous avons souhaité renverser cette dialectique pour questionner et commencer une critique spatiale et urbaine de la ville comme milieu de vie normé, normalisé et normalisant. L'interstice sera à comprendre comme une intervention discrète de design urbain sur le territoire habité permettant potentiellement un contrôle, une régulation, une disciplinarisation des comportements et des conduites au sein de l'espace public.

### Abstract

If the urban interstice is often considered as a « space of possibilities », even « political » and « resistance », we would like to submit the idea that it can also be modulated into a « micro-space of power ». For this article, we would like to reverse this dialectic to question and begin a spatial and urban critique of the city as a normalized, standardized and normalizing living environment. The interstice will be understood as a discrete intervention of urban design on the inhabited territory potentially allowing a control, a regulation, a « disciplinaryization » of behaviors and conducts within the public space.

Très souvent, le *design* n'est envisagé que d'un point de vue positif (design social, de service, participatif, capacitant), plutôt que sous la forme d'une pratique répressive, restrictive, défensive, coercitive, contraignante, d'exclusion, inhospitalière, voire « hostile<sup>1</sup> ». Penser le design sous cet angle, le penser non pas comme activité sociale positive, mais comme une démarche négative nous permet d'entrée de jeu de dire que le terme « design » est à lui seul d'une grande complexité théorique tout comme d'une grande diversité pratique, ouvrant la voie à une théorie critique du design.

Pour ce numéro de *Sciences du Design*, nous souhaitons proposer une lecture du design urbain comme potentiel agent normatif, performatif et de gouvernance du vivant au sein des villes et de l'espace urbain. Pour ce faire, nous voulons inscrire cette réflexion théorique sur un territoire précis, la Ville de Paris, grâce à un travail de recherche doctorale en cours. Notre méthodologie première sera de questionner les termes de « designs urbains » (au pluriel) en tant qu'objets de manifestation du ou des pouvoir(s). Nous focaliserons notre attention sur un design invisible, insidieux et « trouble-fête » qui pourtant prolifère dans de nombreux centres urbains, connu également sous la dénomination d'*unpleasant design*.

Pour mener à bien cette réflexion, nous aimerions prendre le contre-pied des théorisations communément admises et considérer l'interstice non pas comme un espace de résistance, mais comme une potentielle microfaille urbaine dans laquelle le pouvoir s'insère et peut se manifester. Procéder de la sorte nous permet de mettre à jour les tensions et cette dualité constante entre résistance et pouvoir, ce rapport dialectique et stratégique bien connu chez Michel Foucault qui dit que « là où il y a du pouvoir, il y a de la résistance », et inversement.

## 1. – Des *designs urbains* et des *territoires* : quelle(s) spécificité(s) pour la pratique et l'expérience de la ville ?

S'il est commun de voir le terme « territoire » dans sa forme plurielle, il est pourtant beaucoup plus rare d'y trouver le mot « design ». En guise de discussion préliminaire, nous souhaiterions proposer quelques réflexions sur la manière dont « les designs » peuvent être créateurs « de territoires ». Cette singularité orthographique – designs urbains – nous semble féconde et place d'emblée le terme, la notion et la discipline du design au croisement de profondes problématiques quant à sa traduction tant comme projet, dessein, intention, conception ou encore comme artefact, chose ou objet (Vial, 2010 ; Darras et Findeli 2015). Effectivement, le substantif « design » a ceci de très particulier qu'il recouvre des matérialités et des virtualités très diverses et hétérogènes (Flusser, 2002 ; Vial, 2015). On peut ainsi parler *du* design de telle ou telle chose — traduisant alors l'idée, la forme, le signe —, mais on peut également parler *de* design, lorsque celui-ci est employé pour parler de théorie générale (Bony, 2008 ; Midal, 2009). Enfin, il n'est pas rare de voir le mot « design » employé comme qualificatif (un objet *design*, dire d'une chose qu'elle

est *design* ») (Lipovetsky et Serroy, 2013), le contraignant bien trop souvent à une dimension consumériste, partant du principe que recourir au mot « design » serait un synonyme de *beau, contemporain, cher, distingué, tendance, moderne, luxueux, de marque, voire loufoque, excentrique, ostentatoire*. Ce premier questionnement quant au simple mot « design » montre les difficultés, voire l'impossibilité à délimiter précisément le(s) domaine(s) et le(s) champ(s) du design, et nous place face à une multitude de possibilités quant à sa compréhension et son application. Or, il nous semble que cette tripartition, cette triplicité de la notion de design (projet, discipline, esthétique) peut être appréhendée comme une seule et même lecture avec le design urbain : à l'échelle macro, il est une composante essentielle à tout projet d'aménagement du territoire ; à l'échelle micro, c'est une discipline spécifique héritée du design industriel qui pense le mobilier dans une certaine continuité urbaine ; à la fois macro et micro, il participe à l'esthétique et à l'ambiance de la ville comme maillage global. Cette combinaison technique, esthétique et sémantique fait que le design urbain participe à la création tout à la fois d'une échelle spatiale majeure et d'une échelle spatiale mineure de l'espace urbain et du territoire (Choay, 2006 ; Levitte, 2013).

Pour tenter de comprendre un peu mieux le contexte général de cet article, intéressons-nous en premier lieu à l'étymologie des termes qui nous incombent ici. Premièrement, qu'entendons-nous par « territoire » ? Nous savons qu'il vient du latin classique, *territorium*, de *terra*, la terre. Dans sa définition propre, le territoire renvoie à une surface terrestre occupée par un groupe humain (ou non humain), qui peut ou non dépendre d'un État ou d'une juridiction ; et qui enfin, peut ou non être sous la responsabilité et l'autorité d'une personne ou d'un groupe. Dans la langue française, le terme « territoire » apparaît au XIII<sup>e</sup> siècle. Dans son ancienne acception, le territoire est synonyme de « région, contrée, province ». À partir du XVII<sup>e</sup> siècle, le terme désigne aussi la ville et sa banlieue (les champs et lieux situés dans le voisinage de la ville). À la même époque, il est également utilisé dans un sens politico-administratif : le territoire permet de définir le périmètre étatique qui est délimité par les frontières du pays. Nous pouvons même rajouter que « le mot territoire évoque l'idée d'une domination et d'une gestion d'une portion du substrat terrestre par une puissance qui, elle-même assoit son autorité et sa légitimité sur ce contrôle, qu'il s'agisse d'une collectivité territoriale ou d'un État<sup>2</sup> ». Intrinsèquement liées à cette notion, nous trouvons d'autres dimensions annexes telles que l'appropriation, la domination et l'intervention ; le territoire n'est alors jamais donné et fait l'objet d'une conquête et d'une construction sociale, politique et économique. Le territoire, comme le mentionne Thierry Paquot, comporte trois caractéristiques : il est appropriable, il possède des frontières et des limites précises, et porte un nom (toponyme ou anthroponyme) : « Un territoire est donc un espace pensé, dominé, désigné. Il est un produit culturel, au même titre qu'un paysage et une catégorie de la perception, que l'homme choisit à l'intérieur d'ensembles encore indifférenciés. » (Paquot et Younès., 2009, p.10)

Le mot territoire, possède donc à l'époque moderne un sens juridique très fort auquel on peut associer les trois idées suivantes : celle de la *domination* liée au pouvoir du prince, attachée au centre du territoire : celle d'une *aire* dominée par ce contrôle territorial ; celle de *limites* matérielles par des frontières. [...] Le territoire peut être défini par la portion terrestre, appropriée par un groupe social pour assurer sa reproduction, et la satisfaction de ses besoins vitaux. C'est une entité spatiale, le lieu de vie de groupe, indissociable de ce dernier (*Ibid.*, p.12).

Par conséquent, le territoire résulte d'actions humaines et n'est pas le seul fruit d'un relief ou d'une donnée physico-géographique-climatique. Il devient un enjeu de pouvoir et trouve sa légitimité dans des représentations politiques, économique, foncières, mais également patrimoniales, symboliques ou imaginaires construites tout autant par les populations locales que par l'entité étatique sur lequel il s'est consolidé. Conjugué à l'aménagement de l'espace de la ville grâce au design urbain, il nous semble autoriser un questionnement important quant à la liberté même d'être et de faire au sein de l'espace public. Autrement dit, la liberté engendre des conflits et des contradictions quant à l'usage que l'on peut faire de la ville, de ses espaces et des objets urbains qui le constituent. Ce qui va plus particulièrement nous intéresser ici, c'est un aménagement urbain particulier, une organisation spatiale singulière qui traduit une certaine manière d'orienter les comportements et les conduites de chacun-e. Pour ce faire, nous aimerions intégrer le design urbain comme un ensemble de dispositifs actifs au sein de l'urbanisme dit « situationnel » et de la « prévention situationnelle », ce qui nous permettra de lier toute à la fois cette vision ternaire du design sans pour autant le détacher d'une problématique spatiale, territoriale, géographique et sociale. En procédant ainsi, le design (urbain) ne sera jamais pressenti comme nomade ou déterritorialisé, il sera tout au contraire au centre d'une réflexion théorique et systémique quant à la ville et aux différents aménagements de l'espace public et urbain en confrontation avec des pratiques et des expériences. Pour mieux comprendre cela, nous pouvons nous référer à Jean-Pierre Garnier, sociologue, critique de l'urbain, qui explique cette notion spatiale de la manière suivante :

Empruntée à la terminologie nord-américaine, la notion d'« espace défendable » (*defensible space*) repose sur le postulat selon lequel il est des types d'espaces construits propices aux actes délictueux. En conséquence, « une meilleure conception de notre environnement architectural » permettrait de « prévenir la criminalité ». Ainsi qualifiera-t-on de « défendable » un espace dont la configuration vise à faciliter la protection, non plus contre les accidents ou les calamités naturelles, mais contre le fléau social représenté par la délinquance « urbaine » et, catégorie nouvelle, l'« incivilité », c'est-à-dire tout acte ou comportement jugé contraire aux règles de conduite propres à la vie citadine (Garnier, 2012, p. 9).

Selon cette manière d'appréhender la ville, à comprendre comme la prise en compte de la sécurité dans les aménagements des espaces publics, le design urbain et le territoire sont soumis à de fortes pressions extérieures qui leur donnent un rôle actif dans la prévention de la délinquance et de la criminalité. Aussi, la « prévention situationnelle » viserait à dissuader les potentiels auteurs et autrices de commettre un acte de malveillance ou d'incivilité en intervenant sur l'environnement, et le territoire, le plus en amont possible.

Garnier (*Ibid.*) explique que, derrière ces termes, se cachent des intentions et des projets (de design, d'architecture, d'aménagement urbain et spatial) qui consistent à effacer, ou tout du moins à minimiser l'aspect anxiogène et criminogène des différents espaces urbains en réduisant le sentiment d'insécurité. Il s'agit plus particulièrement, dans un premier temps, d'éliminer tout élément superflu de la conception de l'espace public (recoins, impasses, culs-de-sac, lieux pouvant servir de cachettes ou d'embuscades, cours fermées, objets pouvant servir d'armes, notamment dans le cas d'éléments de structures facilement démontables, halls traversants qui facilitent la fuite, étendues de pelouse devant les immeubles, coursives, toits-terrasses, voies labyrinthiques), puis dans un deuxième temps, de bannir de l'espace public les usages et les comportements jugés « déviants » (cela peut amener à la suppression des cachettes où peuvent se dérouler des trafics de drogues, à la modification des bancs publics, à l'élimination de coins de rue susceptibles de devenir des urinoirs informels, et peut signifier également de rendre impossible l'installation de certains « indésirables » dans l'espace public) (fig.1). Comme nous invite à le penser Jean-Pierre Garnier (*Ibid.*), ce remodelage physique de l'espace construit à des fins plus ou moins explicites d'hygiénisme physique et moral et de défense sociale est alors utilisé contre un nouvel ennemi intérieur : non plus le *subversif* qui voudrait renverser l'ordre social, mais le « mauvais pauvre », les nouveaux *barbares*, les exclus de la modernité, celui ou celle qui, d'une manière ou d'une autre, viendrait troubler l'ordre public, ne serait-ce que par son unique présence, comme dans le cas des mendiant·e·s, des sans-logis, des SDF, de certaines « bandes de jeunes », des dealers, des drogué·e·s.



Fig. 1 – Dispositif urbain obstruant une partie de l'espace public à Paris.

Nous sommes ici face à l'intégration d'un design urbain spécifique, à l'intérieur d'un territoire urbain spécifique qui répondrait à un sentiment d'insécurité et pour une meilleure *tranquillité publique*. Or, procéder de la sorte, insinuerait que ce ne sont pas les actes délictueux en tant que tels qui sont les premiers mis en cause dans la criminalité, mais bien l'aménagement de la ville, qui les faciliteraient. Ici, la problématique s'inverse : c'est parce qu'un espace donné est considéré comme criminogène que des pratiques illégales (ou jugées comme telles) s'y déroulent, s'organisent, se concrétisent. La relation entre design urbain, territoire et pratiques « déviantes » semblerait donc très étroite et complexe, faisant preuve d'une certaine causalité circulaire : si le design peut, dans certaines situations, être compris comme réponse formelle et comme conséquence à des actes délictueux (l'acte délictueux étant premier dans ce schéma), dans le cas qui nous incombe ici, le design est envisagé comme premier et comme objet préventif du fait qu'il prémédite et anticipe. Pour prévenir des pratiques *illégal*es, *inciviles* ou *marginales* sur un territoire donné, il faudrait au préalable penser à l'implantation et à l'aménagement d'un design particulier, et c'est parce qu'il y a mise en place d'un design spécifique qu'il y aurait spatialisation d'un espace sécuritaire par l'évitement de *dangers potentiels*. Envisager l'espace comme tel revient à lui donner la possibilité d'être actif en tant qu'il est produit et constitue un moyen de gouverner, de gouvernement, voire de gouvernementalisation des conduites, des comportements et des populations. Nous voyons bien ici le problème qui se pose entre l'usage, la représentation, la

pratique et l'expérience de certains espaces publics : nous assistons à une sorte d'instrumentalisation de l'espace pour en faire un outil de pouvoir, mais également un déterminant et une cause dans les incivilités, les violences et l'insécurité urbaine. Dans *Le droit à la ville*, le philosophe Henri Lefebvre mentionnait déjà « cette propension à l'idéologie spatialiste qui attribue certains “maux” sociaux aux effets pathogènes de certains espaces considérés comme “malsains”, avec comme effet pervers premier de prêter des vertus curatives ou préventives à ceux jugés “sains” ». (Garnier, 2008). Lefebvre explique qu'« on se représente au contraire des espaces malsains et des espaces sains. L'urbaniste saurait discerner les espaces malades des espaces liés à la santé mentale et sociale, générateurs de cette santé. Médecin de l'espace, il aurait la capacité de concevoir un espace social harmonieux, normal et normalisant ». (Lefebvre, 1968, p. 41) Réflexion poursuivie dans *La production de l'espace*, où Lefebvre parle de « “maladie de l'espace”, “espaces malades”. Ce qui permettrait à tel ou tel, — architecte, urbaniste, planificateur —, de se dire “médecin de l'espace”, ou de suggérer cette idée. Ce qui généraliserait des représentations particulièrement mystificatrices : la ville moderne ne résulte pas de la société capitaliste (ou néo-capitaliste), mais d'une maladie de la société. » (Lefebvre, 1974, p. 119). Dans cette nouvelle façon d'aborder les aménagements spatiaux considérés comme criminogènes de l'espace urbain, le design se voit assigner un nouveau rôle, un rôle d'objet de pouvoir et de gouvernementalisation pouvant sécuriser — et soigner — la ville, et la société civile et urbaine. Cette attribution de *rôle*, et de pouvoir, quant à l'urbaniste a également été soulevée par Françoise Choay, qui explique, en reprenant les mots de Max Weber que :

**La nouvelle problématique de l'urbaniste n'est plus directement liée à l'espace. Nous gagnerions aujourd'hui à nous rappeler l'avertissement de Weber : « Nous avons tendu à chercher des solutions locales à des problèmes dont les causes ne sont pas d'origines locales et ne sont pas susceptibles d'un traitement municipal... Pas plus la criminalité de la rue que la pauvreté, le chômage, les familles dissociées, les émeutes raciales, la drogue, les maladies mentales, la délinquance juvéniles... aucune de ces « pathologies sociales » caractéristiques de la ville contemporaine ne peut y trouver ses causes ou ses remèdes. On ne peut inventer des traitements locaux à des états dont les origines ne sont pas d'ordre local. » (Choay, 2006, p. 210).**

Cette façon de penser (panser ?) la ville a mené à la création, au début des années 1990, du label, *Secured by Design* (SbD) et de la *Crime Prevention Through Environmental Design* (CPTED) que l'on peut traduire par la « prévention du crime par la conception environnementale », posant de lourdes questions quant au design et à l'aménagement de la ville, la première étant sans doute qu'en procédant de la sorte, nous assistons à une sorte d'essentialisation et de fétichisation de l'espace par l'intermédiaire d'un certain déterminisme spatial. Pourtant, comme Méлина Germes, docteure en géographie, nous invite à le penser :

**Le rôle de la géographie n'est pas de penser via ou « avec » l'espace, ni de conceptualiser la dimension spatiale des sociétés, mais de penser « contre » l'espace, de dévoiler ses mécanismes de production en tant que mécanisme de pouvoir. Le pouvoir n'a rien d'abstrait: il se traduit, d'une part dans l'inégalité d'accès aux ressources économiques, juridiques et spatiales, et, d'autre part, dans la gestion étatique de la population (Germes, 2014, p. 203).**

Cette conceptualisation de l'espace est alors à intégrer dans un processus relationnel (usager[s] / lieu[x] / objet[s] / pouvoir[s]) et non comme un territoire figé. Le but de cette exigence de la pensée critique est d'inscrire toute notion spatiale dans une vision non identitaire de l'espace où les espaces n'ont pour ainsi dire pas d'identité propre, unique et fixe, car leurs spécificités sont sans cesse produites et reproduites, mais encore plus important, elles peuvent être déconstruites et reconstruites selon de toutes nouvelles relations et spécificités (*Ibid.*).

Cette *déconstruction* de l'espace urbain nous semble essentielle pour éviter tout jugement hâtif quant à certaines pratiques qui prennent place au sein des villes et de certains espaces publics et urbains. Du fait que le design urbain, et plus particulièrement des designs urbains très spécifiques dessinent des territoires en fonctions d'un certain nombre de règles et de normes admises et autorisées, il nous semble donc pertinent de nous demander si, finalement, ce ne seraient pas un certain type de design urbain et un aménagement spécifique de certains espaces publics qui participeraient, d'une certaine manière et à un certain degré, au sentiment d'insécurité. Sur quelle échelle d'insécurité réelle se base-t-on pour aménager les espaces publics considérés comme dangereux, insécures ou propices aux incivilités, actes délictueux, et aux comportements et conduites *marginales*? Le problème majeur étant ici, et on le voit très vite, que tous les espaces « malades » sont appréhendés de la même manière, indépendamment du contexte social, économique, politique, etc. Nous verrons alors sortir de terre les mêmes *projets* de réaménagement urbain, où il sera question, avant tout, de mettre en avant le côté festif, convivial et « consommable » de la ville. Ces nouveaux espaces publics devront être, en plus, rassurants pour quiconque les pratique; l'organisation spatiale générale devra être tout à la fois la plus inhospitalière (pour ne pas dire hostile) possible pour *nettoyer* de tout indésirable (personnes, dangers, situations), mais également la plus « lisse » possible pour maximiser le sentiment de sécurité procuré par l'espace et l'aménagement en question: il faut rassurer, invisibiliser et euphoriser.



Fig. 2 – Dispositif urbain défensif pour éviter tout usage informel devant une entrée d'immeuble à Paris.

Cette manière d'aborder le design urbain nous semble féconde pour ouvrir certaines théories spatiales à la pratique et à l'expérience urbaine sous le prisme du design comme potentiel objet de pouvoir et de domination. Nous souhaitons ainsi explorer l'expérience de la pratique quotidienne de la ville comme praxis disciplinaire pouvant orienter, contrôler et réguler les comportements et conduites dans une orientation de gouvernance du vivant. Cette approche nous permet d'émettre une première hypothèse selon laquelle parler du design *qualifié comme* ou *en tant que* dispositif de pouvoir autorise à questionner également d'un tout autre point de vue le qualificatif « design » en tant qu'il serait lui aussi porteur de pouvoir. Ainsi, l'aménagement urbain d'une place publique, d'une esplanade, d'une rue qui devient « design », tout comme son mobilier urbain « design » qui a été soigneusement choisi pour éviter tout comportement inapproprié, deviennent de potentiels marqueurs de pouvoir par l'emploi d'un discours qui se veut performatif, car comme le souligne à juste titre Agnès Levitte, « l'expérience esthétique n'est pas toujours positive, on peut faire des expériences négatives ou déplaisantes » (Levitte, 2013, p.153). Le qualificatif « design » devient alors porteur d'un message flou et trouble dont on ne sait plus s'il est employé pour parler d'esthétique ou de sécurité, même si bien souvent, malheureusement, les deux vont de pair dans les discours sur la ville et l'urbain<sup>3</sup>.

## 2. — L’interstice urbain comme outil et manifestation du pouvoir

Dans cette perspective de déconstruction de l’espace urbain et de la ville, nous souhaitons focaliser notre attention et nos questionnements sur un design urbain très spécifique à notre terrain d’étude, Paris, même si celui-ci prolifère un peu partout dans les villes. Nous voudrions regarder quelle place est donnée à l’*unpleasant design* (design répressif, design défensif, design hostile) dans la fabrique de la ville et dans la production de l’espace, mais également quel(s) impact(s) ce design a sur celles et ceux qui pratiquent Paris, sur leurs conduites, leurs comportements, leurs manières de vivre, de pratiquer et d’expérimenter l’espace urbain. Pour ce faire, nous proposons d’envisager le design urbain non pas comme un ensemble de simples *objets*, mais comme un ensemble de *dispositifs de designs urbains interstitiels*. Le dispositif doit se comprendre, pour cet article, de la manière suivante : « 1) Il s’agit d’un ensemble hétérogène qui inclut virtuellement chaque chose, qu’elle soit discursive ou non : discours, institutions, édifices, lois, mesures de police, propositions philosophiques. Le dispositif pris en lui-même est le réseau qui s’établit entre ces éléments. 2) Le dispositif a toujours une fonction stratégique concrète et s’inscrit toujours dans une relation de pouvoir. 3) Comme tel, il résulte du croisement des relations de pouvoir et de savoir » (Agamben, 2007, p. 10). Nous considérons l’interstice urbain comme « les espaces résiduels non bâtis de l’aménagement : terrain vacants, friches industrielles ou ferroviaires, délaissés de voiries et d’opération de rénovation urbaine. Nous les appelons interstices urbains, car ces espaces ne sont pas définis par ce qu’ils sont, mais par leur entourage spatial et/ou temporel, qui les constitue comme “vides entre” » (Tonnelat, 2003, p. 135). Afin d’explicitier au mieux cette « expérience » normative de l’interstice, nous pouvons évoquer le travail de l’artiste Étienne Boulanger (1976-2008), travail de performance et de cartographie artistique en milieu urbain qui peut être compris comme révélateur d’interstices. Son travail est « basé sur la réappropriation de zones transitoires en opérant des interventions parasites et furtives dans l’environnement urbain. [...] Artiste nomade, il arpente les villes emblématiques de la métropolisation [et] repère interstices, friches, et espaces résiduels pour les investir par une habile stratégie de camouflage<sup>4</sup> ». Ce que nous tentons ici de définir par ces termes sont ces mêmes tactiques et ruses, mais d’un point de vue étatique et de pouvoir. Si l’interstice peut se définir comme un micro-espace sans réelle fonction ni statut clairement défini dans lesquels peuvent émerger des pratiques dysfonctionnelles ou résistantes (zones oubliées, disqualifiées, recoins abandonnés, isolés), le design interstitiel se définira, entre autres, par sa productivité à combler ces mêmes espaces intermédiaires, comme autant de défaillances urbaines et spatiales qu’il faut supprimer. Ce design a pour volonté première d’éviter tout « angle mort » de l’espace urbain en favorisant une visibilité maximale dans l’espace public. De manière plus prosaïque, nous pourrions affirmer que le design interstitiel intervient précisément dans le domaine de la vie publique, dans le sens qu’Erving Goffman donne à cette expression :

C'est sans doute un des aspects d'un ébranlement complexe qui s'exprime de façons diverses dans l'insécurité et la grossièreté de nos rues, dans le nouveau procédé politique qui consiste à enfreindre intentionnellement les règles fondamentales de l'expression personnelle dans les réunions, dans le changement des règlements de la censure, et dans l'agression sociale qu'encouragent les diverses formes de « dynamique de groupe » et de théâtre expérimental (Goffman, 1973, p.11-12).

Effectivement, nous pensons que l'espace urbain contemporain est de plus en plus construit par l'interdit, en tant que base négative de la pratique sociale et quotidienne de la ville. En plus des habituelles interdictions, à priori *inoffensives*, que nous retrouvons dans l'espace public (interdiction de marcher ou de s'asseoir sur certaines pelouses ; de jouer au ballon sur certaines places publiques ou d'y faire du skateboard ou du roller ; de manger, de boire ou de fumer ; d'écouter de la musique ou de se réunir entre « jeunes » ; décrets interdisant la mendicité dans certains espaces publics), il y a tout un design singulier qui se met en place et qui *interdit* d'autres comportements et d'autres conduites. Ces prescriptions sont pour la plupart d'entre elles pensées et mises en place dans une optique normalisante pour contrer tout ce qui pourrait être comparé à quelque chose de pas « normal », dans une sorte de gouvernementalisation du vivant. En ce sens, nous pensons que le design urbain peut être envisagé comme un outil de contrôle, d'ordonnance et de régulation à la fois de la vie des gens, de la société civile et de la communauté urbaine, mais également qu'il joue un rôle important dans les échanges entre personnes, et dans l'appréhension de l'autre et dans la confrontation à autrui. Ce domaine de la vie publique sera pour nous l'occasion de questionner tout à la fois la rue et l'espace public compris dans leur globalité commune, c'est-à-dire comme l'environnement urbain de l'habitat et de l'habiter et comme le milieu de vie de l'habitabilité avec les comportements qui y prennent place. Le design devient ainsi un outil pour façonner le cadre physique, mais également moral de la vie dans les villes. Se pose alors la question de savoir quels comportements sont jugés comme étant *normaux* et admis, tout comme de savoir quelles sont les postures et attitudes souhaitables dans l'espace public.

Pour étayer cette réflexion, et pour la lier à l'objet de notre d'étude, nous pouvons nous référer à la pensée critique de Vilém Flusser, philosophe et spécialistes des médias, qui, dès les premières lignes de son livre, *Petite philosophie du design*, met en lumière un aspect intéressant de l'étymologie du terme design, mais également du métier et de la personne du designer :

**En anglais, ce mot est tout à la fois un substantif et un verbe — détail qui caractérise bien, de façon générale, l'esprit de la langue anglaise. En tant que substantif, il signifie entre autres choses « projet, plan, dessin, intention, objectif », mais aussi « mauvaise intention, conspiration », ainsi que « forme, configuration, structure fondamentale », toutes ces significations et d'autres encore étant liées aux idées de « ruse » et « perfidie ». En tant que verbe — *to design* — il veut dire notamment « manigancer, simuler, ébaucher, esquisser, donner forme », et « procéder de façon**

**stratégique» [...] Le mot *design* se présente dans un contexte où il a partie liée avec la ruse et la perfidie. Un *designer*, c'est un comploter perfide qui tend des pièges (Flusser, 2006, p. 7-8).**

Chez Flusser, l'objet *de* design, tout comme le designer et la théorie *du* design dont cette discipline est l'héritière, forme une nouvelle matrice comprise alors comme une action, une action sur action, comme une *praxis*, voire comme un dispositif visant à tromper la nature (comme environnement, écosystème et habitat de l'être humain), mais également la nature même de l'être humain, dans le sens où le design – et le designer – sont ici comparés à des sortes de petits artifices piégeant les comportements et les conduites de celles et ceux qui pratiquent et expérimentent objets et espaces.

Considérons dès à présent le design urbain comme potentiel objet pouvant organiser la virtualité de la vie urbaine et le réel de la quotidienneté citadine. Prenons un exemple des plus simples et des plus concrets traduisant à merveille la philosophie autoritaire de la prévention situationnelle, soit un banc public. Objet présumé d'une certaine cohésion sociale, d'un bien-être urbain, d'une sociabilité collective et de convivialité, le banc public s'expose à la vue de toutes et tous sans pour autant que nous en fassions (vraiment) usage. Et c'est ici tout le paradoxe du design urbain. Il se joue entre la fonction et l'usage de l'objet (et de l'espace), de nombreux conflits d'utilisation et d'appropriation que l'urbanisme situationnel essaie, justement, de qualifier et de clarifier. Ainsi l'objet-banc est un objet de design urbain tant que l'utilisation qu'on en fait correspond à sa fonction (poser des choses dessus) et aux usages multiples pour lesquels il a été pensé (s'asseoir, attendre, se mettre debout, se vautrer, se coucher, se reposer, dormir, discuter, etc.). Le design que nous qualifions ici d'*interstitiel* se concrétise au moment où intervient justement un usage pour lequel l'objet n'a pas été pensé. Cette typologie de design, dans ce cas précis, peut se manifester sous une multitude de formes : l'assise peut être très légèrement inclinée ou arrondie rendant très inconfortable – voire impossible – la position couchée ; il peut être muni de petits accoudoirs ; l'assise, comme le dossier, peut être réduite au minimum ; le banc peut être implanté dans un endroit non protégé des intempéries ou du soleil ; il peut faire preuve d'un manque d'entretien flagrant, etc. Ainsi ce design très spécifique agit, réagit et interagit avec l'utilisateur et sa subjectivité de manière plus ou moins autoritaire en lui rappelant la « bonne » conduite et le « bon » usage. Si nous parlions précédemment de la productivité de ces dispositifs, c'est pour mettre en exergue le fait qu'ils produisent et reproduisent un certain nombre de règles, de normes, de conduites normées, normalisées et normalisantes quant à l'usage de l'objet même. Mais cette productivité normalisatrice se formalise aussi par rapport à l'emplacement et au territoire géographique sur lequel il est implanté : arrondissements, quartiers, rues étant réglées et ordonnées par des normes et conduites spécifiques. En ce sens, nous pourrions avancer l'idée que le design urbain aurait un rôle majeur dans les « effets de quartier », en ce sens que le design est un outil performatif dans la lutte contre les incivilités, mais aussi dans le maintien et l'ordonnance de la bonne tenue, et la bonne conduite des habitant·e·s, permettant, par ricochet, de rehausser la valeur sociale et symbolique de l'espace environnant. Le design interstitiel a donc pour corrélat et finalité de

minimiser, de restreindre et d'empêcher les usages « déviants » (empêcher de dormir, empêcher de se reposer, empêcher de se vautrer, empêcher de jouer, etc.), sans pour autant altérer sa fonction (poser des choses dessus) : « L'objet a aussi un rôle (une esthétique) social : il rassemble ou éloigne, invite au dialogue ou empêche l'intrus de squatter, permet le repos ou interdit la position allongée » (Levitte, 2013, p.158). (Fig.3) Ce qui est directement mis en cause, c'est donc bien l'usage, et non la fonction, le design interstitiel se concentrant spécifiquement non sur le « comment ça marche ? », mais sur le « qu'est-ce que je peux en faire ? ». Les techniques, subterfuges, ruses et tactiques sont nombreuses, inventives et discrètes, et comme l'explique très bien le philosophe Olivier Razac :

**La perfection d'un outil d'exercice du pouvoir ne se mesure pas à son raffinement technique, que sa puissance ne passe pas nécessairement par une débauche d'énergie ou encore que la plus grande violence ne soit pas forcément impressionnante. [...] Les meilleurs dispositifs de pouvoir sont ceux qui dépensent la plus petite quantité d'énergie possible (matériellement et politiquement) pour produire le plus d'effets de contrôle ou de domination possible (Razac, 2009, p. 24-25).**



Fig. 3 – Comparaison de deux bancs publics au design général très différent à Paris.

Pour consolider notre hypothèse et notre proposition théorique, il nous semble que nous pouvons rapprocher ces quelques réflexions de la philosophie critique de Michel Foucault et, plus spécifiquement, de la distinction structurelle qu'il établit entre discipline et sécurité. Il explique que « la discipline consiste à poser d'abord, un modèle, un modèle optimal qui est construit en fonction d'un certain résultat, et l'opération de la normalisation disciplinaire consiste à essayer de rendre les gens, les gestes, les actes conformes à ce modèle, le normal étant précisément ce qui est capable de se conformer à cette norme et l'anormal, ce qui n'en est pas capable » (Foucault, 2004, p. 56). Si la discipline permet cela, c'est parce qu'elle analyse, compose et décompose, construit et déconstruit les individus, les lieux, les temps, les gestes, les actes, les opérations : « Elle les décompose en éléments qui sont suffisants pour les percevoir d'une part et les modifier d'autre part » (*Ibid.*, p. 55), et c'est précisément cela que Foucault nomme « quadrillage disciplinaire ». *A contrario*, la sécurité permet :

**Un repérage des différentes courbes de normalité, et l'opération de normalisation va consister à faire jouer les unes par rapport aux autres ces différentes distributions de normalité et à faire en sorte que les plus défavorables soient ramenées à celles qui sont le plus favorables. On a donc là quelque chose qui part du normal et qui se sert de certaines distributions considérées comme plus normales que les autres, plus favorables en tout cas que les autres. Ce sont ces distributions-là qui vont servir de normes. La norme est un jeu à l'intérieur des normalités différentielles, et l'opération de normalisation consiste à jouer et à faire jouer les unes par rapport aux autres ces différentes distributions de normalité (*Ibid.*, p. 65).**

C'est là, selon nous, le rôle de ce que nous qualifions de design interstitiel : celui-ci a un *pouvoir* de contrôle et discipline les espaces qui sembleraient non disciplinaires en s'attaquant aux délits d'insurveillance (Foucault, 1975, p. 250) : la discipline devient interstitielle, c'est une méta-discipline qui va prendre existence. Parlant de la police, Foucault explique qu'« elle étend un réseau intermédiaire, agissant là où elles [les disciplines] ne peuvent intervenir, disciplinant les espaces non disciplinaires [...] : discipline interstitielle et méta-discipline » (*Ibid.*, p. 250). Nous pourrions alors dire qu'à l'intérieur de ces espaces, et ces temps, où ni les disciplines ni la police ne peuvent intervenir se trouvent, à un niveau infinitésimal, des dispositifs de design urbain. Pensons par exemple au métro ou aux rues parisiennes où ces stratégies disciplinaires ont la mainmise sur un espace public qui perd un peu chaque jour de sa splendeur. Ce design s'attaque à ces choses du rien, du banal, du routinier, de la vie quotidienne, de l'ordinaire que le design urbain interstitiel régule, gère, contrôle, structure, ordonne, surveille et discipline. C'est toute une multiplicité de sous-pouvoirs, de « micropouvoirs », une « microphysique » du pouvoir, qui émergent et se forment, et, comme le rappelle l'anthropologue James. C. Scott, en citant Proudhon, être gouverné, « c'est être, à chaque opération, à chaque transaction, à chaque mouvement, noté, enregistré, recensé, tarifé, timbré, toisé, coté, cotisé, patenté, licencié, autorisé, apostillé, admonesté, empêché,

réformé, redressé, corrigé» (Scott, 2019, p. 172). Cette structure rhizomatique du pouvoir pensé à travers le design urbain permet une gestion des corps à distance et c'est ainsi que les pics, les grilles, les pierres et cailloux, les pentes, certains dispositifs végétaux, les potelets, etc., s'additionnent à un design déjà présent en ville et agissent : rien n'est de manière absolue *interdit*, mais on s'assure de gêner toute potentielle surappropriation, ou appropriation négative. Halls d'entrée, arrière-cours, entrées de parking, coins de rue, bancs publics, espaces libres devant certains magasins ou générés par des balcons, etc., sont des espaces que nous pourrions qualifier de « résidus », des espaces résiduels, sans réel intérêt pour la ville, mais sur lesquels il faut tout de même surveiller et intervenir, soit en leur donnant une fonction, soit en les occupant. Opérer de la sorte permet que ces vides, ces interstices urbains ne soient pas laissés à l'abandon, et donc à l'usage libre de chacun·e. Évidemment, ces *designs* singuliers n'ont pas la même prise sur les corps et ne s'adressent pas à tout le monde de la même manière : mendiant·e·s, pauvres, SDF, marginaux ou marginales, déviant·e·s, zonard·e·s, jeunes, toxicomanes, sont les premiers et premières impacté·e·s et les premiers et premières visé·e·s<sup>5</sup>. Ces populations considérées en marge, anormales, flottantes, étranges, dangereuses font peur et nuisent à la propreté et à la tranquillité de la vie urbaine, citadine, commerciale et touristique. Ce design a donc pour but ultime de mettre de l'ordre et de chasser tous les « indésirables » loin des centres-villes, des lieux à haut potentiel touristique et marchand (fig.4). Un travail cartographique<sup>6</sup> en cours d'élaboration dans le cadre de notre thèse montre que ce design défensif, inhospitalier et hostile s'installe également dans des quartiers jugés plutôt « populaires ». Ainsi le nord/nord-est de Paris, soit les 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> arrondissements de la Capitale, a lui aussi tendance à avoir recours à ce genre particulier de design. Ce constat est très bien formulé par Lefebvre :

**Ainsi, la *pratique spatiale* définit simultanément les lieux, la relation du local au global — une représentation de ces rapports — des actions et des signes — des espaces quotidiens banalisés et des espaces privilégiés, affectés de symboles (favorables ou défavorables, bénéfiques ou maléfiques, autorisés ou défendus à tel groupe). Il ne s'agit pas de « lieux » psychiques ou littéraires, de « topoi » philosophiques, mais de lieux politiques et sociaux. [...] *L'espace d'un ordre se cache dans l'ordre de l'espace. Des procédés opératoires, actions d'un pouvoir lui-même localisé, résultent apparemment d'une simple logique de l'espace. Il y a des bénéficiaires de l'espace, et — des exclus « privés d'espace » ; cette situation s'attribue aux « propriétés » d'un espace, à ses « normes », alors qu'il s'agit de bien autre chose* (Lefebvre, 1974, p. 332-333).**

Donc s'il ne fait aucun doute que ces stratégies d'invisibilisation, d'exclusion et de nettoyage soient mises en place dans les espaces publics centraux et iconiques où ces stratégies sont les plus visibles et les formes d'exclusions les plus manifestes, il ne fait pourtant aucun doute que nous assistions à leur propension à l'échelle globale du territoire. Les espaces publics « ordinaires » (Margier, 2016, p. 32), quotidiens, banals, routiniers, de proximité sont eux aussi sur la voie de

l'aménagement inhospitalier et hostile traduisant le fait qu'il faille avoir, en ville, une attitude irréprochable et conforme à une certaine norme : la position couchée sera donc à bannir et à proscrire ; s'asseoir sur un banc public (quand cela est possible) devra se faire de façon pas trop longue ; il faudra être toujours en mouvement dans l'espace public, l'immobilité pouvant être considérée comme quelque chose de louche et dangereux. L'espace urbain se fait donc signifiant : marqué et signé de signes, l'espace est fabriqué et construit, et nécessite qu'on puisse le déchiffrer et le comprendre. Espace de pouvoir, la ville s'organise spatialement et topiquement en territoires faisant de plus en plus fi de la diversité interne des différents espaces sociaux, habités, singuliers, anthropisés.



Fig. 4 – Dispositif urbain défensif pour éviter tout usage informel devant une entrée d'immeuble à Paris.

Objets banals du quotidien transformés par l'intention et la volonté du design, et du designer, tout peut, selon la lecture et la signification que l'on fait des choses, amener à la différenciation d'interprétations pour ainsi devenir outil d'exercice du pouvoir rendant l'acte de design pernicieux : à la fois ami et ennemi, hospitalier et hostile, il peut dans le même temps accueillir et rejeter, inclure et exclure. Si le *pouvoir*, tout du moins sa manifestation au sein de l'espace urbain semble une chose plus ou moins admise par toutes et tous, il nous semble qu'il peut revêtir dorénavant aussi une forme moins symbolique, forte et puissante. Si le *pouvoir* est évidemment *représentatif* (institutions juridiques, politiques, pénales,

administratives), nous pensons qu'il est également de plus en plus *architectural* (Fig. 5). Dans ces conditions, nous aimerions parler de cette typologie de design comme d'un design d'expérience, dans le sens où seule son expérience directe comme objet (de pouvoir) sur les corps fait prendre conscience de sa matérialité. Il a une relation singulière avec le sujet qui se confronte à lui. Pour les populations en grande difficulté et en détresse (sociale, économique, sanitaire), ce design agit comme un révélateur pour qui s'y confrontent, mais également pour les témoins de tels actes d'exclusion<sup>7</sup>.

Le design urbain – ou son absence – peuvent être compris et vécus comme un verdict, comme une sentence violente, définitive, comme des dispositifs qui véhiculent, signifient et qui sont porteurs de messages et de significations : « *signifier*, cela veut dire que les objets ne véhiculent pas seulement des informations, auquel cas ils communiqueraient, mais constituent aussi des systèmes structurés de signes, c'est-à-dire essentiellement des systèmes de différences, d'oppositions et de contrastes » (Barthes, 1985, p. 250). Cette stigmatisation par le design produit une conscience et une conscientisation de soi et marginalise, en ce sens qu'elle n'est pas seulement une parole qui décrit, elle ne se contente pas d'annoncer qui ils ou elles sont : cette stigmatisation par le design comme construction architecturale et comme désignation spécifique devient un discours performatif, dans le sens que Didier Eribon lui donne en parlant de l'injure comme injonction et interpellation. Ce discours ne fait pas que décrire une situation, il produit l'action, il assigne une place particulière et précise à celui ou celle *contre* qui le design a été pensé. Il rappelle à la personne concernée ce qu'elle est et sa condition de personne stigmatisée et marginalisée (Eribon, 2012, p. 25-28). La rue, ce lieu et cet espace transitoire pour les uns, est aussi un lieu d'accueil, de vie, de refuge et d'exil pour des subjectivités et des existences jugées indésirables. À ce sujet, nous pouvons citer Henri Lefebvre qui disait que « dans l'espace du pouvoir, le pouvoir n'apparaît pas comme tel ; il se dissimule sous « l'organisation de l'espace ». Il élide, il élude, il évacue. Quoi ? Tout ce qui s'oppose. Par la violence inhérente et si cette violence latente ne suffit pas, par la violence ouverte » (Lefebvre, 1974, p. 370).



Fig. 5 – Dispositif urbain défensif pour éviter tout usage informel d'un coin de rue à Paris.

### 3. — Discussion des résultats : entre domination et appropriation de l'espace urbain

La recherche de bien-être et de sécurité a engendré un « art de gouverner » dont l'héritage actuel trouve sa source dans des formes ingénieuses d'aménagement (bio-) politique du territoire, ce qui en faciliterait son appropriation, mais également sa domination. Dans cette vision normative, où le design sert un pouvoir toujours plus diffus, la ville, comprise comme un territoire urbain habité et anthropisé, devient le théâtre de conflits d'appropriations et d'usages. Or, comme nous invite à le penser Lefebvre, « la consigne n'est pas le signe. La consigne, c'est l'action qui se déroule dans cet espace et qu'il prescrit après un choix, d'ailleurs limité : l'espace ordonne parce qu'il implique un ordre, donc un désordre. Comme la « scène » implique l'obscène. L'interprétation vient ensuite, par surcroît. L'espace commande aux corps ; il prescrit ou proscrit des gestes, des trajets, des parcours » (Lefebvre, 1974, p. 168).

Cette scène théâtralisée, publique de la vie urbaine implique alors un côté *obscène* (du latin, *obscenus*, « sinistre, de mauvais augure ; indécent, sale, dégoûtant, immonde »), c'est-à-dire une part plus sombre, cachée et mystifiée, mais également un, *ob-scène*, dans le sens que lui donne Jean-Toussaint Desanti : « Une surabondance d'être qui annonce le Rien et, ne se laissant pas refermer dans les limites du seul visible, occupe cependant tout lieu visible de son enflure envahissante. C'est pourquoi l'obscène, du même mouvement, force le regard et le repousse » (Desanti, 1982). La ville devient le théâtre de conduites et de comportements conflictuels, transformés par une technique (dans notre cas la prévention situationnelle) et une pratique (normale, normalisée et normalisante). Pratique sociale et pratique spatiale rentrent en opposition, se confrontent et mettent à jour deux expériences, qui sont d'un côté la domination (de la pratique spatiale) et de l'autre l'appropriation (de la pratique sociale) :

**L'espace dominé est généralement clos, stérilisé, vidé. Son concept ne prend son sens qu'en s'opposant au concept inséparable de l'appropriation. [...] D'un espace naturel modifié pour servir les besoins et les possibilités d'un groupe, on peut dire que ce groupe se l'approprie. La possession (propriété) ne fut qu'une condition et le plus souvent une déviation de cette activité « appropriative » » (Lefebvre, 1974, p. 191-192)**

Lefebvre nous invite alors à penser cette dualité par le détournement d'usages, de fonctions, de formes, de structures dans le but de créer de nouveaux espaces-temps et de nouvelles fonctionnalités, possibilités et potentialités. Si jusque-là, nous avons observé l'influence du design sur les usager·ère·s et l'espace, il nous reste maintenant à nuancer nos propos pour ne pas nous inscrire dans une vision trop causaliste des choses, car il ne faut pas oublier que « l'animal humain possède la capacité d'innover et d'adapter l'environnement à ses besoins » (McKenzie, dans Joseph et Grafmeyer, 2004, p. 151), c'est-à-dire que le vivant a la faculté et le pouvoir de modifier les aspérités négatives de son milieu de vie dans le but de le rendre plus habitable, de le remodeler en vue d'une habitabilité plus viable en quête de la *vie bonne*.

Dans le milieu des études urbaines (architecture, urbanisme, aménagement de l'espace, géographie, philosophie, anthropologie, sociologie), la notion, théorique et pratique, d'interstice a été questionnée et problématisée à plusieurs reprises. Le sociologue Pascal Nicolas-Le Strat en a fait une expérience centrale dans le développement de sa sociologie urbaine ouvrant la voie à de nouvelles manières d'envisager et de comprendre ces « micro »-espaces, ces vides urbains, ces agrégats à fort potentiel militant, revendicatif, alternatif et politique. Il écrit dans l'ouvrage, *Expérimentations politiques*, que :

**Les interstices représentent ce qui résiste encore dans les métropoles, ce qui résiste aux emprises normatives et réglementaires, ce qui résiste à l'homogénéisation et à l'appropriation. Ils constituent en quelque sorte la réserve de « disponibilité » de la ville. Du fait de leur statut provisoire et incertain, les interstices laissent deviner ou entrevoir un autre processus**

de fabrication de la ville, ouvert et collaboratif, réactif et transversal. C'est effectivement sur ce plan-là, à la fois méthodologique et formatif, politique et euristique, que se vérifie l'importance de l'expérience interstitielle (Nicolas-Le Strat, 2007, p. 13-14).

L'interstice représente certainement un des espaces privilégiés où des questions refoulées continuent à se faire entendre, où certaines hypothèses récusées par le modèle dominant affirment leur actualité, où nombre de devenirs minoritaires, entravés, bloqués prouvent leur vitalité. Les interstices sont là pour nous rappeler que la société ne coïncide jamais parfaitement avec elle-même et que son développement laisse en arrière-plan nombre d'hypothèses non encore investies — des socialités ou des citoyennetés laissées en jachère, authentiquement disponibles, capables de susciter les expérimentations les plus ambitieuses. [...] Par un travail interstitiel, par un mouvement de rupture, par des chemins de traverse, cette multiplicité de devenirs, niés, méprisés, occultés, délaissés, reprennent le dessus et imposent leur perspective (*Ibid.*, p. 20-21).

Cette longue citation nous paraît essentielle tant ces espaces semblent avoir une importance capitale, que ce soit pour la ville, l'État, le *pouvoir*, que pour tous ces « devenirs-minoritaires » qui tentent de combattre une normativité et des structures de domination et d'assujettissement toujours plus fortes, structurelles et invasives. Ici, nous voyons très bien les conflits (d'usages, d'appropriation, de domination) systémiques au(x) territoire(s) urbain(s) dont cet article a pour ambition d'en mettre à jour quelques-uns. Ce qu'il nous semble important de mentionner, c'est que chaque espace public est un territoire aménagé, pensé, réservé, marqué, contrôlé, sur lequel se manifestent des tensions et des conflits quant à son utilisation. Fonctions et usages se confrontent, s'alternent, se juxtaposent au fil du temps, suivant des rythmes déterminés et fixes ou des rythmes guidés par l'aléa et l'imprévu d'événements. Une même place publique peut, par exemple, accueillir une manifestation pour l'urgence climatique ; pour la manif pour tous ; pour la lutte pour les droits queers ; pour le soutien aux sans-papiers ; mais également un marché bio ; une brocante ; une réunion de jeunes qui font du skate ou de la danse ; des personnes à la rue pour qui cette place publique est un territoire d'accueil et sécurisé.

L'intérêt de notre argumentaire se trouve justement à ce point de friction où les interstices ont ce double rôle, cette double perception qui d'une part, font d'eux des espaces inquiétants aux yeux du pouvoir et qu'il faut maîtriser, mais qui d'autre part, sont des espaces où peuvent se concrétiser des « manières de faire » autrement, des « espaces des possibles » pour des subjectivités marginalisées, nomades, déterritorialisées. Ce dernier point soulève d'autres questions importantes : y a-t-il de bons usages de l'espace public, voire, question éminemment plus politique, y a-t-il de bons usagers ou de bonnes usagères de l'espace public ? Cette réflexion nous fait dire que de l'inhospitalité urbaine et de l'hostilité spatiale, induites par un design interstitiel, naissent des « marginalités créatives » qui

permettent de repenser les rapports de force et de recréer de nouveaux espaces d'accueil et accueillants, d'inclusion et inclusifs, d'hospitalité et hospitaliers. De la violence normative et performative émergent des ruses pour les combattre. En effet, nous pouvons affirmer l'idée que les ruses, astuces et stratagèmes inventés quotidiennement par celles et ceux vivant à la rue peuvent s'inscrire dans ce que Michel de Certeau nomme les « procédures de la créativité quotidienne » (de Certeau, 1990, p. xxxix), en cela que ces manières de faire combattent, à leur échelle, des appareils qui exercent un pouvoir. Ainsi, ces « procédures populaires (elles aussi "minuscules" et quotidiennes) jouent avec les mécanismes de la discipline et ne s'y conforment que pour les tourner » permettant de composer « le réseau d'une anti-discipline ». (*Ibid.*, p. xl). Ce dernier point est d'une importance capitale pour lutter contre un certain déterminisme social et spatial. Ainsi, et toujours d'après les écrits théoriques de de Certeau, nous pourrions affirmer que si la stratégie de la ville était de combler les interstices urbains par la présence d'un design et d'une discipline interstitielle globalisante, ceux et celles qui pratiquent la ville font preuve de tactiques singulières et précises afin de les contrer. Fondée sur deux régimes de temps et de lieux différents, la stratégie et la tactique s'affrontent quotidiennement au sein de la pratique urbaine :

**Les stratégies sont donc des actions qui, grâce au postulat d'un lieu de pouvoir, élaborent des lieux théoriques capables d'articuler un ensemble de lieux physiques où les forces sont réparties. Elles privilégient donc les rapports de lieux. [...] Les tactiques sont des procédures qui valent par la pertinence qu'elles donnent au temps — aux circonstances que l'instant précis d'une intervention transforme en situation favorable, à la rapidité de mouvements qui changent l'organisation de l'espace. [...] Les stratégies misent sur la résistance que l'établissement d'un lieu offre à l'usure du temps ; les tactiques misent sur une habile utilisation du temps, des occasions qu'il présente et aussi des jeux qu'il introduit dans les fondations d'un pouvoir (*Ibid.*, p. 62-63).**

Changer de point de vue et de regard que porte la société sur ces personnes, sur la condition de ces individualités et ne plus les considérer comme « indésirables », mais comme « vulnérables », permet également de repenser les structures sociales et spatiales qui accompagnent ces individus et leur conduite au sein de l'espace public. Criminaliser certains comportements (la mendicité, l'occupation abusive et prolongée de l'espace public, la position allongée, le glanage urbain) revient à criminaliser des personnes. Territoire-refuge, la rue est, pour certain·e, un lieu et un espace de (sur)vie. Ces espaces interstitiels sont pour ces personnes privées d'espace intime et à soi, des endroits de repli, de recueillement, d'accueil, de repos et de répit permettant des temps calmes et en retrait, propices à la bricole, au bricolage et à la débrouille. Ce qu'il manque aux territoires urbains habités serait des *espaces des possibles interstitiels*, comme autant de moments urbains politiques et sociaux s'inscrivant dans une certaine forme d'« agir urbain » (Petrescu, Querrien et Petcou, 2007), voire comme des machines de guerre potentielles (Deleuze et Guattari, 1980), ou des machines de guerre urbaines (Antonioli, 2015), comme des

espaces alloués et mis à disposition dans le but d'essayer, d'expérimenter et de proposer de nouvelles situations (pratiques dysfonctionnelles et oppositionnelles, détournements ou mésusages par exemple): considérer les marges comme des espaces d'expression. L'un des effets pervers de l'espace urbain, c'est l'attribution: chaque lieu et espace qui compose le territoire urbain est codifié, marqué, signé et attribué par des usages précis, des fonctions précises, des normes précises, des conduites précises, etc. La ville se doit de laisser de l'aléa, de l'imprévu, en opposition totale avec la discipline et la sécurité théorisées par Foucault, car sans ces *contre-espaces*, la société civile et urbaine ne peut se concrétiser et la ville devenir plus accueillante et hospitalière. La question qui se pose alors est de savoir si nous ne pourrions pas penser à une « science des usages », une science « mineure » des pratiques urbaines.

## Conclusion

Pour conclure, notre recherche aspire à montrer que le design urbain n'est pas uniquement une production d'artefacts et/ou de dispositifs aux conséquences sociales nécessairement positives; il peut, comme nous avons essayé de le démontrer, s'insérer dans un cadre normatif et de pouvoir, très loin de ses aspirations premières d'outil émancipateur. Cette problématisation du design urbain comme démarche aux multiples perceptions et significations permet d'envisager cette discipline comme un objet et un sujet d'étude extrêmement fécond et porteur de problématiques nouvelles dans le champ des recherches urbaines.

Le design urbain comme processus de production de territoires – géographiques, sociaux, symboliques – est complexe et parfois difficile à comprendre et à définir dans tous ses aspects. « Tout objet de design – explique l'anthropologue Tim Ingold – tend un piège en présentant un problème sous la forme de ce qui apparaît être sa solution » (Ingold, 2013, p. 142). Dès lors, comment saisir et appréhender le design urbain? Quel rôle lui accorder dans la fabrique urbaine? Quelle place donner à l'*unpleasant design*? Notre article souhaite mettre en garde contre le déterminisme spatial et la tendance à essentialiser certains lieux comme étant soit « sains », soit « malades » sans jamais prendre le temps de les analyser afin d'observer les différentes pratiques sociales et pratiques spatiales qui s'y déroulent et s'y concrétisent. Repenser la sécurité urbaine par le prisme d'un design urbain qui intègre spatialité et sociabilité urbaine permettrait de lutter, peut-être, contre un devenir-hostile.

## NOTES

1. Nous préparons actuellement une thèse intitulée, *Dispositifs spatiaux de la « ville hostile » et stratégies de résistance urbaines : marges, situations, interstices*, sur cette typologie très précise de design où nous tentons de comprendre cette dualité entre ville hospitalière, accueillante, et « ville hostile » par l'aménagement et le design urbain.
2. [En ligne], <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article337>
3. Un exemple frappant de cette distorsion esthétique-sécuritaire est le *Manifeste pour la beauté* écrit par la Ville de Paris (<https://www.paris.fr/pages/vers-une-nouvelle-esthetique-parisienne-pour-transformer-le-paysage-urbain-15846>) où il est question d'une « nouvelle doctrine de l'aménagement de l'espace public ».
4. [En ligne.] <http://www.etienneboulanger.com/fr/>
5. En parallèle du travail de doctorat, nous nous appuyons sur un ensemble d'interviews. Une femme ayant vécu plus de quinze ans à la rue, et que nous avons eu l'occasion d'interviewer, nous disait justement à ce sujet : « Attends, moi, à mon époque – je te le répète, j'ai plus de cinquante – mais il y avait des bancs partout, mais maintenant... Maintenant, quand ils ont dégagé un sans-abri, ils mettent une grosse plante. Ah non non, je te jure, ils font tout pour ne pas qu'ils reviennent. »
6. [En ligne], <https://urlz.fr/k28t>
7. Cette même femme interviewée nous a expliqué, répondant à l'une de nos questions sur cette conscience de la marginalité, avec ces mots, ses mots, traduisant une dure réalité : « Je vais te répondre franchement. Regarde dans les transports, tu as vu comment sont les bancs maintenant ? Tu t'assoies à peine. Moi je vais te dire, c'est pour que les sans-abris... Je suis outrée qu'on déshumanise notre mobilier. Qu'est-ce qu'ils font les sans-abris ? Avant ils étaient sur des bancs, maintenant ils sont directement par terre. Ça veut bien dire un truc, plus tu es bas, mieux c'est. Mais quand tu es sans-abri, plus tu es bas, moins tu as de chance de t'en sortir. Au moins, avant, quand tu étais sur un banc et quand tu regardais les passants ou que les passants te regardent, et bien tu te sens un minimum surélevé. C'est symbolique. Tu dis bon « je suis sur un banc, je peux juste attendre ». À mon époque, c'était comme ça. J'attendais sur un banc, et les gens ne savaient pas que j'étais sans abri. Mais aujourd'hui, comme il n'y a plus de banc, eh bien tu es par terre, au sol. Bah là, t'es voyant, on te voit. » (Interview d'Elina Dumont, ancienne personne à la rue, intervenante sociale, militante d'associations humanitaires et comédienne française).

## RÉFÉRENCES

- Agamben, G. (2007). *Qu'est-ce qu'un dispositif?*. Paris: Payot & Rivages.
- Antonoli, M. (2015). *Machines de guerre urbaines*. Paris: Loco.
- Barthes, R. (1985). *L'aventure sémiologique*. Paris: Le Seuil.
- Bony, A. (2008). *Le design. Histoire, principaux courants, grandes figures*. Paris: Larousse.
- Certeau de, M. (1990). *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*. Paris: Gallimard.
- Choay, F. (2006). *Pour une anthropologie de l'espace*. Paris: Seuil.
- Darras, B. et Findeli, A. (2015). *Design: savoir & faire. Savoir pour mieux faire et faire pour mieux savoir*. Nîmes: Lucie Beaux-Arts.
- Deleuze, G. et Guattari, F. (1980). *Mille plateaux*. Paris: Minuit.
- Desanti, J-T. (1983). « L'Obscène ou les malices du signifiant », *Revue Traverses* n°29, octobre 1983.
- Eribon, D. (2012). *Réflexions sur la question gay*. Paris: Flammarion.
- Flusser, V. (2002). *Petite philosophie du design*. Belval: Circé.
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir*. Paris: Gallimard.
- Foucault, M. (2004). *Cours au Collège de France, 1977-1978: Sécurité, territoire, population*. Paris: Gallimard.
- Garnier, J-P. (2008). « Scénographies pour un simulacre: l'espace public réenchânté », *ERES | Espaces et sociétés*, n°134.
- Garnier, J-P. (2012). *Un espace défendable*. Grenoble: Le monde à l'envers.
- Germes, M. (2014). dans, Gintrac, C. et Giroux, M. *Villes contestées: pour une géographie critique de l'urbain*. Paris: Les Prairies ordinaires.
- Goffman, E. (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne. 2. Les relations en public*. Paris: Minuit.
- Ingold, T. (2013). *Faire. Anthropologie, archéologie, art et architecture*. Paris: Dehors.
- Joseph, I. et Grafmeyer, Y. (2004). *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*. Paris: Flammarion.
- Lefebvre, H. (1968). *Le droit à la ville*. Paris: Anthropos.
- Lefebvre, H. (1974). *La production de l'espace*. Paris: Anthropos.
- Levitte, A. (2013). *Regard sur le design urbain. Intrigues de piétons ordinaires*. Paris: Le félin.
- Lipovetsky, G. et Serroy, J. (2013). *L'esthétisation du monde*. Paris: Gallimard.
- Margier, A. (2016). *Cohabiter l'espace public*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes.
- Midal, A. (2009). *Design. Introduction à l'histoire d'une discipline*. Paris: Pocket.
- Nicolas-Le Strat, P. (2007). *Expérimentations politiques*. Paris: Fulenn.
- Paquot, T. et Younes, C. (2009). *Le territoire des philosophes, lieu et espace dans la pensée au XX<sup>e</sup> siècle*. Paris: La Découverte.
- Petrescu, D., Querrien, A. et Petcou, C. (2007). « Agir urbain », *Multitudes*, 2007/4 (n° 31), p. 11-15.
- Razac, O. (2009). *Histoire politique du barbelé*. Paris: Flammarion.
- Scott, J. (2019). *Homo Domesticus*. Paris: La Découverte.
- Tonnelat, S. (2003). « Interstices urbains, les mobilités des terrains délaissés de l'aménagement », *Chimères. Revue des schizoanalyses*, N°52, hiver 2003. Gygès dans l'interstice... p. 134-154.
- Vial, S. (2010). *Court traité du design*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Vial, S. (2015). *Le design*. Paris: Presses Universitaires de France.